

Les téléphones, mais où ça ?...

Date : 13 décembre 2017

Le ministre de l'Éducation nationale vient de confirmer qu'il tiendrait l'engagement de campagne d'Emmanuel Macron, consistant à interdire dès la rentrée 2018 l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges.



Du coup, je me demande qui va donner l'exemple ?

Je ne pense pas qu'au conseil municipal de Rennes, dont les séances sont opportunément retransmises en direct et en vidéo, les élus pourraient se permettre d'abuser de leur smartphone.

Mais je peux témoigner qu'à l'ombre du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les élus (qui sont en partie les mêmes) consacrent impunément un temps considérable à pianoter sur leur téléphone.

Pour illustrer le phénomène, je renvoie à une contribution précédente où j'indiquais qu'[en séance du 15 décembre 2015 par exemple](#), il n'y avait pas eu un seul instant où au moins une douzaine de conseillers départementaux n'aient été simultanément en train de s'affairer sur leur smartphone.

Je renvoie également à [une contribution dans laquelle j'indiquais plus tard qu'en séance du 3 novembre 2016](#), j'ai encore une fois pu observer qu'à tout moment, la moitié des conseillers au moins étaient absorbés par leur smartphone, leur tablette ou leur micro-ordinateur, et que - j'y ai prêté attention - ce n'était pas pour consulter les rapports (observation effectuée sur 39 des 54

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

places visibles depuis la tribune du public, soit 72 % pour être précis).

Si l'on fait quelque chose dans les collèges, n'y aurait-il pas quelque chose à faire simultanément de ce côté là ?...